

SAUMON :

les pêcheurs réagissent

Le projet d'une nouvelle réglementation de la pêche du saumon (limitation des prises et des jours de pêche, interdiction de la vente, etc.) provoque actuellement de sérieux remous dans le sud-ouest, en particulier dans la région des Gaves. Des pétitions circulent et la révolte gronde...

Un pêcheur local nous a d'ailleurs adressé la mise au point que voici :

Je voudrais faire la synthèse d'un sujet dont tous les composants ont été traités séparément dans notre revue. Le saumon était jadis un poisson commun, aussi commun que tous les autres. Toutes les rivières atlantiques le connaissaient. Son abondance était telle qu'on en trouvait à toutes les tables malgré les filets, les barreaux, les massacres de tocans, le braconnage sur les frayères. Ce poisson fut abondant jusqu'au début du siècle ; alors commença la régression.

Des études très complètes ont été faites : au fur et à mesure de l'implantation des usines hydro-électriques, les zones à frayères deviennent stériles, les poissons ne pouvant franchir un dénivelé de plus de 2 m. Beaucoup d'échelles ont été mal étudiées. Or, le nombre d'alevins est lié directement à la surface des frayères. Si l'on supprime 50 % des frayères d'une rivière, cela revient à supprimer 50 % des poissons. Malgré ce point noir, il y a encore une quinzaine d'années les bassins qui avaient pu être sauvegardés connaissaient encore un empoissonnement correct.

Est arrivé le deuxième fléau, celui qui devient le passe-partout de l'environnement : la pollution. Il est établi que la vitesse de migration d'un poisson est liée au degré de pollution du milieu qu'il traverse. Cette vitesse devient nulle quand le milieu est trop pollué et le poisson meurt.

Quelle est l'influence d'un séjour en milieu pollué sur l'appareil reproducteur d'un poisson ?

Le troisième point qui vient de faire beaucoup de tort au saumon est la pêche en mer. Deux points de ralliement des saumons atlantiques au large du Groënland sont soumis à une pêche intensive de la part de bateaux ultra-modernes. Des campagnes de plus de 2 000 tonnes, soit environ 700 000 saumons, sont réalisées chaque année. Cette période coïncide avec une maladie mystérieuse, l'U.D.N., qui semble revenir, avec de très longs cycles, sur les bassins à saumon et y cause d'importants ravages.

Voilà un bref résumé des données qu'a en mains l'autorité de tutelle sur la situation actuelle du saumon.

Qu'a-t-il été fait ?

Réglementation de la pêche au Groënland qui deviendra nulle en 1976. A la demande de la France ? Que non ! Les Etats-Unis ont joué un rôle primordial dans les négociations. Les responsables français ont seulement pris le train en marche. En France qu'ont-ils fait ? Certains tribunaux semblent vouloir se servir des lois très complètes qui s'opposent à la pollution mais ces actions sont trop ponctuelles pour être efficaces.

Sur certains bassins des échelles d'un prix raisonnable permettraient de rouvrir 30 % de frayères supplémentaires augmentant d'autant le nombre de poissons, elles sont toujours à l'étude. Quand verront-elles le jour ?

Que nous propose-t-on ?

Restriction de la pêche à la ligne ! car bien sûr les pêcheurs à la ligne sont responsables de l'état actuel des choses. Ne prennent-ils pas tellement de saumons qu'ils déciment l'espèce ? (un saumon par permis et par an en moyenne !).